

## **Avis favorable du CNCPH**

### ***relatif au Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) de France Télévisions***

**Assemblée plénière du 19 février 2021**

#### **Rappel du contexte**

---

Le CNCPH remercie la Ministre de la culture d'avoir adressé le COM de France Télévisions en amont de sa signature et dans le même calendrier que celui de la concertation avec le parlement.

Le CNCPH se félicite de pouvoir produire un avis pour France Télévisions, mais regrette que les COM des autres établissements publics (France médias monde, Radio France, Arte et l'Ina) ne lui aient pas été transmis.

#### **Recommandations et observations du CNCPH**

---

Le CNCPH note que les trois questions qui concernent les personnes en situation de handicap et France Télévisions sont prises en compte (représentations, accessibilité, emploi).

##### **1) Représentation des personnes handicapées sur les écrans**

Le CNCPH note avec satisfaction que France Télévisions s'engage à élaborer un plan structuré dans tous les types de programmes pour améliorer la visibilité des personnes en situation de handicap. Le Conseil note avec satisfaction l'ambition de France Télévisions d'établir des critères mesurables à cet effet. Il souhaite que ces critères soient définis sans tarder et qu'un suivi interne soit mis en place. Il demande que le suivi de ces critères lui soit régulièrement communiqué.

Le Conseil souhaite avoir un retour sur le dispositif « expertise plus » qui avait été mis en place il y a quelques années.

Le conseil souhaite qu'il soit mentionné dans le COM que cette représentation se traduise par une participation active des personnes handicapées aux programmes.

##### **2) Emploi des collaborateurs handicapés**

Le CNCPH prend acte de la volonté de France Télévisions de renouveler son accord d'entreprise sur le handicap. Le CNCPH s'inquiète néanmoins du contexte de réduction d'effectifs et de ses conséquences pour le maintien dans l'emploi des salariés fragilisés par un problème de santé ou en situation de handicap.

Le CNCPH souhaiterait avoir communication des actions engagées par France Télévision pour le recrutement et le maintien dans l'emploi de collaborateurs handicapés.

### 3) Accessibilité

Le CNCPH se félicite des engagements pour l'amélioration de l'accessibilité conformément à la loi<sup>1</sup> et à la directive européenne<sup>2</sup>. Il note les progrès prévus pour France Info. Il se réjouit de voir que la dimension qualitative de l'accessibilité se fait en lien avec les chartes du CSA. Il tient à rappeler que l'amélioration de l'accessibilité (quantitative et qualitative) doit se faire sur l'ensemble des programmes et des contenus et concerner tous les supports de diffusion y compris Salto la plateforme à laquelle France télévisions est associée. Cette accessibilité doit être pensée pour l'ensemble des publics concernés, et ce quel que soit l'âge. Il regrette que des indicateurs chiffrés précis ne soient pas mentionnés et apprécierait qu'ils le soient.

Le Conseil regrette que le chiffre de 100% de sous-titrage à France Info annoncé lors de la Conférence Nationale du handicap en février 2020 n'ait pas été repris dans le COM.

Le Conseil insiste sur l'obligation de prendre en compte le sous-titrage et l'audiodescription. Il rappelle également la nécessité de développer la langue des signes française à l'antenne en particulier lors des événements d'importance nationale. Ces événements concernent la communication officielle des pouvoirs publics, les grands événements sportifs et/ou culturels ainsi que tout programme susceptible de constituer un événement d'importance nationale. Au-delà des grands événements, les programmes à destination des plus jeunes doivent également être accessible en LSF.

Le CNCPH attire l'attention de France Télévision sur l'accessibilité de l'information au plus grand nombre dans les situations de crise ou d'urgence : urgence sanitaire, attentats, catastrophes sanitaires... Il souhaite que la traduction en LSF soit systématiquement mise en place dans ces situations.

Enfin le Conseil souhaite que France Télévision puisse développer des solutions d'accessibilité en direction des personnes en situation de handicap intellectuel ou cognitif : le ***Français facile à comprendre*** est une solution qui tend à s'imposer dans bien des domaines. Le principe repose sur la participation des personnes elles-mêmes à l'élaboration de contenus faciles à comprendre.

### 4) Relation avec les parties prenantes

Enfin, le CNCPH note avec satisfaction l'engagement de France Télévisions de travailler en concertation avec les associations en lien avec les personnes en situation de handicap sur l'ensemble des sujets qui les concernent. Il rappelle sa disponibilité pour travailler avec les équipes de France Télévisions et souhaite qu'apparaissent dans le Contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions les modalités de cette concertation, par

---

<sup>1</sup> [Ordonnance du 21 décembre 2020](#) portant transposition de la directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relative à la fourniture de services de médias audiovisuels (SMA)

<sup>2</sup> Directive [Service de média Audiovisuel](#)

exemple la création d'un groupe de liaison régulier entre le CNCPH et France Télévisions.

Le CNCPH souhaite que puisse être rétablie une adresse électronique unique et identifiable pour lui faire remonter les problèmes d'accessibilité.

### **Vote de l'Assemblée plénière du CNCPH**

---

Les membres du CNCPH, réunis en assemblée plénière, approuvent et adoptent un avis favorable sur le projet de COM.